



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 3306

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur l'impérieuse nécessité de garantir l'accès au téléphone portable dans l'ensemble des territoires ruraux. Il souligne que, malgré des efforts effectués dans les années récentes, les "zones blanches" n'ont pas disparu, ce qui complique la vie quotidienne des habitants, les met parfois en danger (notamment lorsqu'il s'agit de contacter un médecin) et freine le développement économique, notamment touristique. Il l'alerte tout particulièrement sur la situation des communes icaunaises de Puisaye, de Forterre, de l'Aillantais, du Coulangeois et de l'Auxerrois. Il souhaite connaître la stratégie du Gouvernement pour mettre fin à ces "zones blanches" dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3306

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 août 2012](#), page 4786

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)